

Les catégories de visas chinois et les documents à fournir

Documents élémentaires <ul style="list-style-type: none"> • Passeport • Formulaire de demande de visa • La carte de séjour ou du certificat de séjour en Côte d'Ivoire pour les ressortissants non-ivoiriens. 			Documents à l'appui <ul style="list-style-type: none"> • Les réservations de billets d' avion aller-retour (<i>En principe, la réservation du billet de départ est prise en compte 15 jours après le dépôt du dossier</i>), les réservations d'hôtel ainsi que l'assurance de voyage qui couvre votre séjour en Chine. • L'attestation de capacité financière qui pourrait couvrir vos frais de séjour en Chine. Si les frais de voyage sont pris en charge: 1) par vous-même, vous devez fournir une attestation de capacité financière sous forme de : attestation de travail / derniers fiches de paie / derniers relevés bancaires / le dernier avis des impôts ; 2) par l'employeur du demandeur : vous fournissez une lettre de mission indiquant la prise en charge financière par votre société.
Objectif	Type	Description de Visa	Documents à fournir
Echange, visites, enquêtes et autres activités	F	Délivré aux personnes invitées à la Chine pour les échanges à but non lucratif, des visites, enquêtes et autres activités.	<p>1. Une lettre d'invitation des organisations ou entreprises ou des particuliers. L'invitation doit contenir:</p> <p>a) les informations du demandeur (les noms, prénom, sexe, date de naissance, les informations du passeport : numéro de passeport, date de délivrance et date d'expiration etc)</p> <p>b) des informations de la visite prévue (le but, la date d'arrivée et de départ, lieux à visiter, les relations entre le demandeur et l'entité de l'invitation, l'origine des dépenses en Chine)</p> <p>c) les informations de l'entité d'invitation (le nom, le numéro de téléphone, l'adresse, l'adresse électronique, le sceau de l'organisation ou entreprise invitante, la signature du représentant légal ou l'individuel et la date de signature)</p> <p>2* L'original de l'invitation du visa délivrée par l'organisme chinois compétent pour les ressortissants non ivoiriens et non burkinabés est demandée pour certains cas. Celui qui séjourne temporairement en Côte d'Ivoire est forcément obligé de demander son visa pour la Chine dans leur pays d'origine.</p> <p>3* Pour les personnalités de haut niveau (à partir du niveau ministériel) qui envisagent de visiter la Chine, ils sont priés de contacter l'Ambassade au moins un mois avant pour plus d'informations.</p>
Affaires commerciales	M	Délivré aux personnes invitées à la Chine pour les activités commerciales.	<p>2* L'original de l'invitation du visa délivrée par l'organisme chinois compétent pour les ressortissants non ivoiriens et non burkinabés est demandée pour certains cas. Celui qui séjourne temporairement en Côte d'Ivoire est forcément obligé de demander son visa pour la Chine dans leur pays d'origine.</p> <p>3* Pour les personnalités de haut niveau (à partir du niveau ministériel) qui envisagent de visiter la Chine, ils sont priés de contacter l'Ambassade au moins un mois avant pour plus d'informations.</p>
Tourisme	L	Délivré aux personnes qui vont se rendre en Chine pour le tourisme.	<p>3* Pour les personnalités de haut niveau (à partir du niveau ministériel) qui envisagent de visiter la Chine, ils sont priés de contacter l'Ambassade au moins un mois avant pour plus d'informations.</p>
Le regroupement familial, ou l'adoption, ou la visite des citoyens chinois ou	Q1	Délivré aux personnes qui sont membres de la famille des citoyens chinois ou étrangers ayant la carte de résidence permanente en Chine et va résider en Chine pour le regroupement familial à long terme ou pour l'adoption. «Les membres	<p>Pour le regroupement familial, les documents suivants sont requis:</p> <p>(1) Une lettre d'invitation émise par un citoyen chinois ou un citoyen étranger avec un permis de résidence permanente chinoise qui vit en Chine.</p> <p>(2) La photocopie de la carte d'identité chinoise ou le passeport de l'étranger et le permis de séjour permanent.</p> <p>(3) L'original et la photocopie de certification (certificat de mariage, certificat de naissance,</p>

Les catégories de visas chinois et les documents à fournir

étrangers résidant en Chine		de la famille» désigne les conjoints, parents, fils, filles, frères, sœurs, grands-parents, petits-fils, petites-filles et beaux-parents. «Long terme» désigne une durée de séjour en Chine de plus de 180 jours.	<p>certificat de parenté émis par le Bureau de la sécurité Publique ou de certification notariée de parenté) montrant la relation entre les membres de la famille entre le demandeur et la personne accueillante.</p> <p>(4) « Les membres de la famille» désigne les conjoints, les parents, fils, filles, épouses de leurs fils ou filles, frères, sœurs, grands-parents, petits-fils, petites-filles et beaux-parents.</p> <p>Pour l'adoption, les documents suivants sont requis:</p> <p>(1) La légalisation de mandatement de l'adoption délivrée par les ambassades / consulats généraux dans les pays étrangers chinois ou la procuration de l'adoption notariée et authentifiée dans le pays de résidence ou en Chine</p> <p>(2) L'original et la photocopie du passeport de l'expéditeur (s), ainsi que la certification originale et la photocopie de la certification (certificat de mariage, certificat de naissance, certificat de parenté émis par le Bureau de la sécurité publique ou de certification notariée de parenté) notariée et authentifiée montrant la relation entre les parents ou tuteurs et les enfants.</p> <p>(3) Une lettre de consentement sur l'adoption délivrée par le trustee vivant en Chine, qui a accepté de l'adoption et une photocopie de la carte d'identité du trustee en Chine</p> <p>(4) Une photocopie du certificat indiquant le statut de résident permanent à l'étranger d'un parent (s), lorsque l'enfant est né, à condition que l'un ou les deux parents de l'enfant soient des citoyens chinois.</p>
	Q2	Délivré aux personnes intentées pour visiter les membres de famille chinoise résidant en Chine ou des étrangers ayant la carte de résidence permanente en Chine. Durée du séjour en Chine est limitée à un maximum de 180 jours.	<p>Une lettre d'invitation émise par un citoyen chinois ou un citoyen étranger avec un permis de résidence permanente en Chine.</p> <p>La photocopie de la carte d'identité de la personne invitante ou de passeport étrangère avec un permis de résidence permanente en Chine.</p>
Visites à des parents qui reste en Chine pour travailler ou étudier en Chine ; ou un traitement médical ou d'autres affaires	S1	Délivré aux personnes pour visiter les membres de famille qui travaillent ou étudient en Chine à long terme ; ou de résider en Chine pour d'autres affaires privées, telles que recevoir un traitement médical prolongé. La durée prévue du séjour en Chine dépasse 180 jours.	<p>Une lettre d'invitation de la personne invitante (un étranger qui séjourne ou réside en Chine pour le travail ou les études)</p> <p>Une photocopie du passeport et le permis de résidence en Chine de la personne invitante</p> <p>L'original et la photocopie de la certification (certificat de mariage, certificat de naissance, certificat de parenté émis par le Bureau de la sécurité publique ou de certification notariée de parenté) montrant la relation entre les membres de la famille immédiate entre les candidats et invitant individuels.</p> <p>«Les membres de la famille immédiate» se réfèrent aux conjoints, parents, fils et filles de moins de 18 ans et les beaux-parents.</p>

Les catégories de visas chinois et les documents à fournir

privées	S2	Délivré aux personnes pour visiter les membres de famille qui travaillent ou étudient en Chine pour courte durée ou en visite en Chine pour d'autres affaires privées. La durée prévue du séjour en Chine est limitée à un maximum de 180 jours.	<p>Pour rendre visite aux membres de la famille pour une courte période, les documents suivants sont requis:</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Une lettre d'invitation délivrée par la personne invitante (un étranger qui séjourne ou réside en Chine pour le travail ou les études) (2) Les photocopies du passeport et du permis de séjour de la personne invitante de (un étranger qui séjourne ou vit en Chine pour le travail ou les études) (3) La photocopie de certification (certificat de mariage, certificat de naissance ou un certificat notarié de parenté) montrant la relation entre les membres de la famille entre le demandeur et la personne invitante. <p>«Les membres de la famille» se réfèrent aux conjoints, les parents, fils, filles, épouses de leurs fils ou filles, frères, sœurs, grands-parents, petits-fils, petites-filles et beaux-parents.</p> <p>Pour les affaires privées, les documents d'identification de la nature des affaires privées doivent être fournis au besoin.</p>
Travail	Z	Délivré aux personnes qui vont travailler ou donnant des représentations artistiques en Chine.	<ol style="list-style-type: none"> (1) Les étrangers permis de travail de la République populaire de Chine délivré par les autorités du gouvernement chinois des Ressources humaines et de la Sécurité sociale, ainsi que la lettre d'invitation de l'entité dûment autorisé ou la lettre de confirmation d'invitation émis par des entités chinoises compétentes. (2) Permis pour experts étrangers travaillant en Chine délivré par le Bureau d'Etat des Experts étrangers ainsi que la lettre d'invitation de l'entité dûment autorisé ou la lettre de confirmation d'invitation émis par des entités chinoises compétentes. (3) Certificat d'enregistrement de représentants résidents des entreprises de pays étrangers (régions) émis par les autorités chinoises de l'administration industrielle et commerciale, ainsi que la lettre d'invitation de l'entité dûment autorisé ou la lettre de confirmation d'invitation émis par des entités chinoises concernées ainsi que la lettre d'invitation de Dûment entité autorisée ou la lettre de confirmation d'invitation émis par des entités chinoises compétentes. (4) Un document d'approbation des performances commerciales délivrés par les autorités du gouvernement chinois pour les affaires culturelles ou lettre d'invitation de l'entité dûment autorisé ou la lettre de confirmation de l'invitation émise par le Bureau pertinente des Affaires étrangères des gouvernements provinciaux de la Chine. (5) Lettre d'invitation aux étrangers pour les opérations pétrolières en mer de Chine émis par China National Offshore Oil Corporation
Représentation artistique			
Transit	G	Délivré aux personnes qui passent par la Chine pour se rendre dans un pays ou une région tiers.	Les billets d'avion (de train ou de bateau) avec la date confirmée et la place confirmée vers le pays ou la région de destination.

Les catégories de visas chinois et les documents à fournir

Membre d'équipage	C	Délivré aux membres d'équipage des compagnies internationales ferroviaires, aériennes ou maritimes, ou les conducteurs de véhicules automobiles qui se rendent en Chine dans le cadre de leur mission, et aussi pour les membres de la famille accompagnant les membres des maritimes.	Une lettre de garantie émise par une compagnie de transport étranger ou une lettre d'invitation délivrée par une société pertinente en Chine
Etudes	X1	Délivré aux personnes qui vont étudier en Chine pour une période de plus de 180 jours.	L'original et la photocopie de la lettre d'admission délivrée par une école ou d'autres entités en Chine. L'original et la photocopie de "demande de visa d'étude en Chine" (formulaire JW201 ou le formulaire JW202).
	X2	Délivré aux personnes qui vont étudier en Chine pour une période ne dépasse pas de 180 jours.	L'original et la photocopie de la lettre d'admission délivrée par une école ou d'autres entités en Chine.
Talent introduit	R	Délivré aux personnes qui sont du personnel qualifié de haut niveau dont les compétences sont requis d'urgence par la Chine.	Le demandeur doit présenter une attestation pertinente conformément aux Règlements, et satisfaire aux exigences des autorités compétentes du gouvernement chinois sur les talents et les compétences particulières nécessaires en toute urgence par la Chine.
Journaliste	J1	Délivré aux professionnels des médias étrangers, correspondants permanents en Chine (pour une période de plus de 180 jours.)	La lettre de notification du visa émise par le Département de la Presse du Ministère des Affaires étrangères de la Chine et une lettre officielle émise par l'organisme de presse pour lequel le journaliste travaille. Les candidats doivent contacter le service presse de l'ambassade de Chine / Consulat général à l'avance et remplir les formalités requises.
	J2	Délivré aux journalistes des médias étrangers effectuant un reportage temporaire en Chine.(pour une période ne dépasse pas de 180 jours.)	La lettre de notification du visa émise par le Département de la Presse du Ministère des Affaires étrangères de la Chine et une lettre officielle émise par l'organisme de presse pour lequel le journaliste travaille. Les candidats doivent contacter le service presse de l'ambassade de Chine / Consulat général à l'avance et remplir les formalités requises.
Résident permanent	D	Délivré aux personnes qui vont résider en Chine permanente.	L'original et la photocopie du Formulaire de confirmation pour les étrangers en Status de Résidence Permanente délivré par le ministère de la Sécurité Publique de la Chine.

Les catégories de visas chinois et les documents à fournir

Notes spéciales

(1) Nous acceptons la lettre d'invitation sous la forme en Fax, en photocopie ou en imprimé. Les officiers consulaires peuvent demander au demandeur de fournir l'original de la lettre d'invitation. Une lettre d'invitation émise par un citoyen chinois doit être présentée avec une photocopie de la carte d'identité invitante.

(2) Les officiers consulaires peuvent demander au demandeur de fournir les documents justificatifs supplémentaires ou vous convoquer pour un entretien si nécessaire.

(3) En fonction du dossier de chaque demandeur, les officiers consulaires décident seuls la délivrance ou non délivrance de votre visa ainsi que la durée de la validité, le nombre d'entrées et la durée de séjour.

* Pour les passeports diplomatiques et de service, veuillez contacter l'Ambassade pour plus' informations.